## Acte Certifié exécutoire

Envoi: 23/02/2009

Réception par le Prefet : 23/02/2009

Publication: 27/02/2009

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS

Cher du Service Administratif de l'Assemblée

**N°** CP-2009-3-4-4

Séance du vendredi 20 février 2009



## Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

Mise en œuvre de la politique départementale d'insertion pour 2009. Projets à destination des bénéficiaires du RMI proposés par les Commissions Locales d'Insertion.

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

## APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise le versement des participations correspondantes aux différents porteurs :
  - 2 074.44 € à Agir
  - 791.67 € à l'Association La Carambole

Le total des crédits s'élève à 2 866.11 €.

La dépense est à imputer sur l'opération 2009 – H712 – 9999, chapitre 015, fonction 541, nature 6574.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté voix contre abstentions